

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2025\_080****OBJET :****COMMISSION 1 -  
MOBILITE -  
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU de LOUVIL - Bilan de  
la concertation  
préalable et arrêt de  
projet de la révision  
allégée n° 1*****Présents au vote de la  
délibération :**Titulaires et suppléants  
présents : 37  
Procurations : 9**Nombre de votants : 46**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 mai 2025, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Vinciane FABER, Marie-Christine LE LAY, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Arnaud HOTTIN, procuration à Michel DUPONT  
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Thierry DEPOORTERE, procuration à Bernadette SION  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Michel PIQUET, procuration à Carine GAU  
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, José DUHAMEL, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 mai 2025**

**Délibération CC\_2025\_080**

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLU**

***PLU de LOUVIL - Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet de la révision allégée n° 1***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-35 et L.103-2 à L.103-7,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de LOUVIL, approuvé par le conseil municipal le 4 juin 2018,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération du conseil communautaire CC\_2024-192 du 23 septembre 2024 prescrivant la révision allégée n° 1 du PLU de LOUVIL et fixant ses objectifs et les modalités de la concertation,

Vu les pièces du dossier,

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 13 mai 2025.*

A la demande de la commune de LOUVIL, le Conseil communautaire a prescrit, le 23 septembre 2024, une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal, dans le but de changer le zonage d'une parcelle actuellement classée en Ap (sous-secteur de la zone agricole mettant l'accent sur la protection paysagère) en Ac (sous-secteur de la zone agricole spécialement dédiée au cimetière). L'objectif étant de permettre l'agrandissement du cimetière communal adjacent.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-34 du Code de l'Urbanisme, la procédure a été soumise d'office à évaluation environnementale car la modification de zonage opérée concerne plus d'1/1000<sup>e</sup> du territoire communal.

Suite à la réalisation de l'étude d'impact environnemental, la concertation préalable a été menée conformément aux modalités qui avaient été définies dans la délibération de prescription et qui, pour rappel, étaient les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique d'information sur le projet dans la commune, qui a eu lieu le 30 avril 2025.
- La mise à disposition, en mairie de LOUVIL et au siège communautaire de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq, de l'ensemble des pièces du dossier, au format papier et accompagné d'un registre destiné à recueillir les avis ou remarques du public.
- L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault.

La concertation a permis au public de s'informer et d'être informé sur le projet et de formuler librement ses observations. Il s'avère que les registres n'ont fait l'objet d'aucune contribution.

Les interventions du public pendant la réunion publique d'information ont été fidèlement retranscrites dans un compte rendu annexé au bilan de concertation, lui même annexé à la présente délibération. Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, ce bilan sera joint au dossier lors de la

phase d'enquête publique.

La concertation préalable étant terminée, le projet de révision allégée n° 1 du PLU de LOUVIL doit désormais être arrêté, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du Code de l'urbanisme.

Une fois arrêté, le dossier sera transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Il sera également envoyé aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui seront invitées à exprimer leurs avis sur le projet lors d'une réunion d'examen conjoint.

S'en suivra la phase d'enquête publique à l'issue de laquelle le Conseil communautaire sera appelé à approuver le projet de révision allégée n° 1 du PLU de LOUVIL, éventuellement ajusté pour donner suite aux remarques des PPA, du public et du commissaire enquêteur.

Oùï l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :**

- ***D'approuver le bilan de la concertation préalable.***
- ***D'arrêter le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de LOUVIL.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEIRYNCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 28/05/2025  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Luc FOUILLON**

Signé électroniquement par : Luc FOUILLON  
Date de signature : 28/05/2025  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_080
Objet :	PLU de LOUVIL - Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet de la révision allégée n_1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.6 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2025_080.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Annexe 1.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	309.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Annexe 2.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	3.7 Mo
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Annexe 3.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	9.7 Mo

<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	3 Mo
Nom original : Annexe 4.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_5.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	528.8 Ko
Nom original : Annexe 5.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE-1-1_6.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	2 juin 2025 à 09h25min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	2 juin 2025 à 09h31min00s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	2 juin 2025 à 09h32min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2025 à 09h32min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juin 2025 à 09h36min53s	Reçu par le MI le 2025-06-02